

# Sorl'info

Bulletin municipal  
de Saint-Sorlin de Morestel  
Mai 2022

Chères Saint-Sorlinoises, Chers Saint-Sorlinois,

Le mois de mai, d'habitude si doux, placera celui de 2022 dans les annales. En effet, le rythme des saisons est bouleversé, nous précipitant directement de l'hiver à l'été. Situation difficile pour tous, pointant l'urgence à agir pour le sauvetage des éléments environnementaux vitaux. Chaque geste compte et chacun est appelé à adapter ses habitudes quotidiennes.

Ces fortes chaleurs soudaines sont dangereuses pour les personnes fragiles. Rappelons-nous les consignes de base à appliquer : ne pas s'exposer directement au soleil, éviter de sortir aux moments les plus chauds, s'hydrater régulièrement. Nous invitons à cette occasion chacun d'entre nous à prêter une attention bienveillante à son entourage.

Vous trouverez sur notre site internet des consignes plus détaillées. N'hésitez pas à appeler la mairie si besoin d'aide.

Nicole Genin



L'ordre du jour était peu chargé. Une seule délibération était proposée, concernant la mise à jour du tableau des emplois. Puis un point financier a été fait sur le budget et les subventions à recouvrer.

Investissement	Budget	Réalisé	
Dépenses	724 229,45	52 864,33	7,44 %
Recettes	724 229,45	1 360,39	0,19 %
Solde		-52 503,94	

Fonctionnement	Budget	Réalisé	
Dépenses	703 992,13	102 085,47	14,5 %
Recettes	703 992,13	701 46,06	9,96 %
Solde		-31 939,41	

Subventions à recouvrer	
3723 €	« subvention clocher » - Région
1 404,9 €	ENS 2022
466,55 €	ENS 2021
2 766 €	FIPD « zéro intrusion » - Préfecture
8 298 €	Plan école « zéro intrusion » - Département
24 976 €	Plan ruralité Espace public polyvalent
2 515 €	École - socle numérique
44 149,45 €	TOTAL

S'en est suivi un passage en revue de chaque commission municipale. Chacune est invitée à faire le point sur l'avancement de ses projets de mandat. UN COMPTE RENDU PLUS DÉTAILLÉ EST AFFICHÉ SOUS LE PRÉAU DE LA MAIRIE.

## VIE DU VILLAGE



Par une nuit de mars la « **cabine à livres** » place de la mairie avait été dépouillée de la totalité de ses livres.

Les habitués ne se sont pas laissés désarmer pour autant et ont très rapidement rempli ses étagères.

La commission culturelle remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire revivre cette boîte à livres.



## Rejoignez « les potagers de Saturnin » !

La commune met à disposition des Saint-Sorlinois une parcelle située en face de l'école dédiée à la création de jardins nommée « les potagers de Saturnin ». Il ne s'agit pas de jardins partagés mais de jardins individuels.

Il reste des locations disponibles, pourquoi ne pas venir cultiver sur ces parcelles ? Vous ferez ainsi d'appréciables économies et aurez le plaisir de déguster VOS légumes et fruits.

Faites vous connaître en mairie si l'aventure vous tente, le règlement est également disponible sur le site de la mairie. La location annuelle est de 20€ la parcelle de 100 m<sup>2</sup>.

Contigus à ces jardins, des composteurs en accès libre, pour tous les Saint-Sorlinois, ont été installés par le SYCLUM. Nous vous invitons aussi à les utiliser et ainsi à diminuer le volume de déchets végétaux de vos poubelles, tout en les valorisant. Le mode d'emploi est écrit sur les conteneurs.

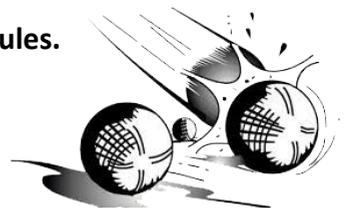
## Nouvelle barrière

Sur la place de la mairie, vous l'avez sans doute remarqué, la vieille barrière en bois a été remplacée par une toute nouvelle en fer beaucoup plus aérée, offrant une magnifique vue sur le bas du village et le hameau de la côte.



L'aménagement de **l'espace loisirs - route de Dolomieu** est en partie terminé. Ce chantier initialement prévu pour décembre a été retardé du fait du planning de l'entreprise.

**Vous pouvez d'ores et déjà profiter du terrain de boules.**



Les buttes de terre sont destinées à cloisonner les espaces et sécuriser la zone le long de la route. Des arbustes formant haies y seront plantés à l'automne.

Une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux contribuera à l'installation d'éléments de convivialité et de confort.

Nous vous souhaitons d'agréables moments en ce lieu, auquel il reste à trouver un nom.



## TRAVAUX SUR LA RD 16

**Des travaux importants se déroulent actuellement dans notre village, sur la RD16 et plus précisément Route de la Frette.**



En effet, cette route sinueuse et avec des virages dangereux a été à l'origine de nombreux accidents. C'est pourquoi le Département a pris la décision d'améliorer la visibilité du virage le plus critique, communément appelé « Virage de Cabot ».

Les travaux consistent à installer un enrochement permettant de contenir le talus qui sera rabaissé afin d'offrir plus de visibilité et

permettre aussi aux poids lourds de serrer plus à droite en montant. La chaussée sera légèrement modifiée pour améliorer le virage.

Initialement, les travaux impliquaient une fermeture totale à la circulation du 16 avril au 05 mai. À l'occasion de ces travaux, une étude générale de l'état de la route a été diligentée en parallèle par le Département et a mis en évidence un risque d'effondrement de terrain dans les premiers virages, au-dessus du cimetière. Un fort ravinement lié à l'écoulement des eaux pluviales concentré en un même lieu met en danger la sécurité de tous. L'instabilité de la route ayant été relevée, des services spécialisés pour les

routes de montagne sont intervenus et ont considéré que le danger était avéré et que des travaux importants de consolidation ne pouvaient attendre. Il a donc été décidé de **prolonger la fermeture de cette voie jusqu'au 31 mai afin de permettre les travaux de mise en sécurité de cette portion de route.**

L'enrochement du virage de CABOT étant achevé, les engins se sont déplacés vers le troisième virage (en montant) pour la seconde phase des travaux.

La municipalité remercie le Département et ses services dédiés pour le soin de la réalisation urgente de ces travaux et l'obtention très rapide des financements afférents. Le montant de l'ensemble de ces travaux se chiffre environ à 80 000 € pour la modification du virage « Cabot » et 110 000 € pour stabiliser le glissement de terrain. Il est évident que notre commune n'aurait pas pu financer seule de tels investissements.

La municipalité est consciente de la gêne imposée aux usagers utilisant quotidiennement cet axe très fréquenté. L'urgence sécuritaire ne nous laissait pas d'autre choix que d'exécuter ces travaux. Merci de votre patience !



Un service intercommunal pour contribuer à la réussite de vos fêtes d'été :

**Le Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de MATériels pour Fêtes et Activités Locales. (SIRGEMAFAL)**

Il regroupe les communes de Saint-Sorlin de Morestel, Vasselin, Vézéronce Curtin et Vigneu.

Du matériel (**Chapiteaux (6mX4m-6X8-6X12), tables, chaises, podium, parquet, friteuses et plancha**) peut être loué à toutes personnes appartenant aux communes du syndicat, mais aussi aux associations et aux particuliers des communes avoisinantes.

Les tarifs pour les particuliers des communes du syndicat sont :

Chapiteau 6mX4m = 50.00€

Chapiteau 6mX8m = 100.00€

Chapiteau 6mX12m = 150.00€

Table : 4.00€ l'une

Chaise : 0.40€ l'une

Podium, parquet : 60.00€

Plancha, friteuse : 25.00€

**Renseignements, tarifs et réservations :**

Maurice Cottaz : 06 86 62 08 96

Jonathan Dupin : 06 52 74 56 63

## RAPPEL pour vos fêtes d'été : La mise à disposition d'un container poubelle.

La commune de Saint-Sorlin a fait l'acquisition d'un grand container poubelle qui est à la disposition gratuite des habitants de la commune. Ce service est réservé aux particuliers.

Lors de vos fêtes familiales, vous pouvez réserver ce container, en prenant la précaution de le faire deux semaines avant la date souhaitée.

En effet, le SYCLUM ne ramasse aucun sac déposé hors des poubelles normalisées et le bac de la mairie, sous le préau, n'est pas un bac « public ».

La signature d'une convention et le dépôt d'un chèque de caution sera demandé lors de l'emprunt.



Le SYCLUM (anciennement SICTOM), dans sa politique d'optimisation de gestion des déchets ménagers, met en œuvre **une formule de tri sélectif en porte-à-porte.**

Toutes les communes adhérentes au Syclum seront dotées d'un bac jaune destiné à la collecte des emballages multi-matériaux et papiers (sauf verre et carton marron qui devront continuer à être apportés aux points d'apport volontaires. Le service de ramassage des ordures en porte à porte se fera alors en alternance (semaine 1 pour les bacs jaunes et semaine 2 pour les ordures ménagères).

Saint-Sorlin sera l'un des premiers villages concernés. Aussi, **début septembre** les bacs jaunes seront livrés sur la commune. Chaque ménage devra venir récupérer son bac le jour fixé. Des informations plus détaillées vous parviendront au cours de l'été.

**VIVRE ENSEMBLE**



Communiqué du cabinet du préfet  
de la région Auvergne – Rhône – Alpes :

### **FRAUDE AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER**

Créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le compte personnel de formation (CPF) a fondamentalement amélioré et facilité l'accès à la formation pour tous les Français. En 2021, il a permis à plus de 2 millions d'actifs de

monter en compétences, d'évoluer dans leurs carrières, de gagner en mobilité professionnelle ou de changer de métier.

Il fait toutefois l'objet de démarchages abusifs et de fraudes contre lesquels le Gouvernement lutte avec détermination (pratiques commerciales abusives, prenant la forme d'appels téléphoniques réguliers, de multiples courriels ou SMS).

Des cas de fraude ont également été identifiés : Extorsion de fonds par usurpation d'identité ou de détournement des crédits du CPF via de fausses offres de formation parfois, avec la complicité de titulaires de CPF.

Face à ces sollicitations, soyez vigilant ! **Vous êtes victime d'escroquerie si :**

- vous êtes inscrit à une formation à votre insu ;
- vous n'arrivez plus à vous connecter sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ;
- vous avez communiqué vos coordonnées et/ou votre numéro de Sécurité sociale.

### **Que faire pour éviter les arnaques ?**

Vous avez peut-être déjà reçu des SMS ou appels sur votre téléphone mobile vous indiquant par exemple un changement sur le solde de votre CPF ou vous invitant à utiliser au plus vite le service pour réclamer une formation :

- ne communiquez jamais vos données personnelles ;
- ne cliquez pas sur les liens envoyés par SMS et supprimez le message.

N'hésitez pas à signaler les numéros à la plateforme de lutte contre les spams et SMS, accessible à cette adresse : [33700.fr](http://33700.fr). Cela entraînera la coupure des numéros utilisés chez les opérateurs.

Pour les SMS, vous pouvez directement les transférer au numéro 33700.

### **Que faire si vous êtes victime d'une fraude ?**

Si vous vous êtes inscrit contre votre volonté à une offre de formation, connectez-vous à votre compte afin d'annuler l'inscription. Il existe un délai de onze jours pour annuler celle-ci et récupérer vos droits.

Si vous n'arrivez plus à vous connecter, que vous pensez avoir été piraté et plus généralement dans tous les cas de suspicion de fraude, effectuez un signalement le plus rapidement possible sur : [www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-uneescroquerie-sur-mon-compte-formation](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-uneescroquerie-sur-mon-compte-formation)

*Sur 3 mois, nous vous proposons une lecture suivie de deux articles. L'un sur les feux et l'autre sur la gestion de l'eau. Un feuilletton du « bien vivre ensemble » pour l'été !*



### **Partie Une « Au feu les pompiers ! » Plan de Protection de l'Atmosphère (STOP aux FEUX)**

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire prioritaire, **nous sommes tous concernés**. La pollution atmosphérique provoque chaque année en France la mort prématurée de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le territoire rhônalpin est concerné par le dépassement des seuils réglementaires pour plusieurs polluants.

Les pouvoirs publics ont adopté de nombreux plans et programmes en application et complément de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) constitue un outil local majeur de la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), rassemble dans un même texte les dispositions applicables à tous les brûlages de déchets verts **dans le double objectif de prévention des incendies de forêt et de prévention de la pollution de l'air**.

**Dans ce contexte, les solutions alternatives au brûlage des déchets verts (broyage, paillage, compostage, collecte et mise en déchèterie...) doivent être privilégiées.**

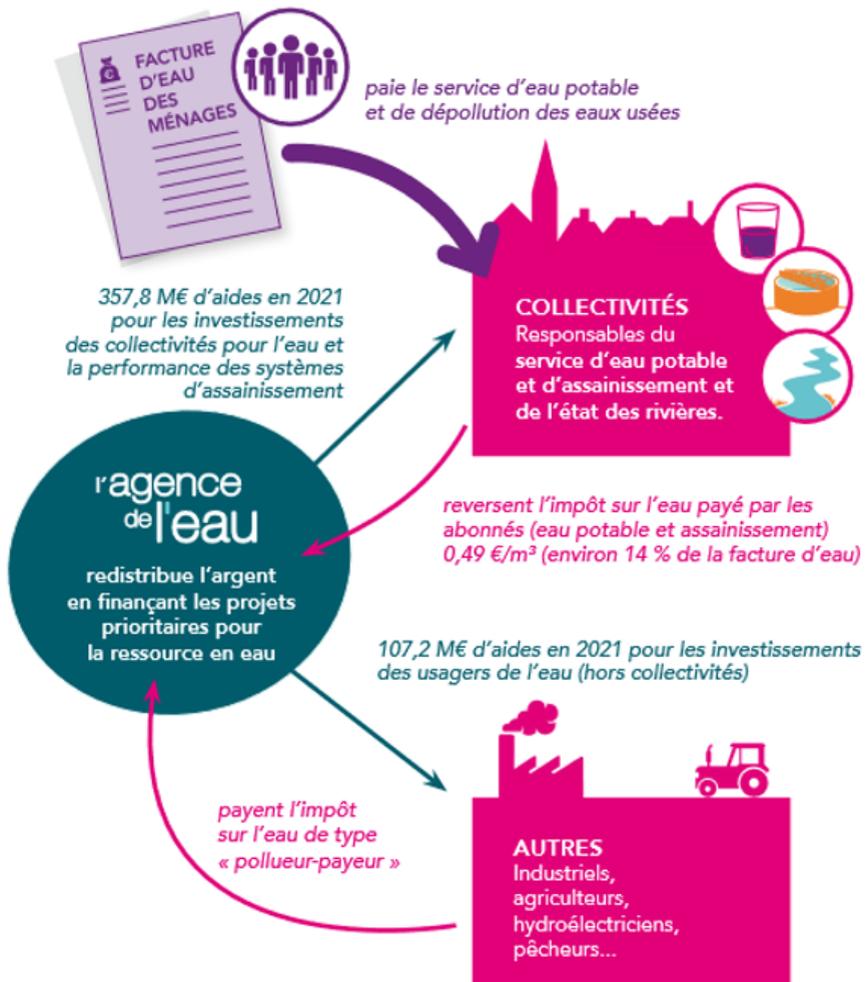
À titre d'exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente !

Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant bon nombre de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Le mois prochain, vous saurez quelles sont précisément les consignes édictées... Pour les impatientes, vous saurez tout sur <https://www.atmo-auvergnhonealpes.fr/>

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,25 € TTC/m<sup>3</sup> en France. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour **moderniser et améliorer** les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, **s'adapter** au changement climatique, **économiser** l'eau, **protéger** les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, **restaurer** le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.



## Tenir son chien en laisse : une obligation légale.

Tenir son chien en laisse, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale.



L'article 213 du Code rural **interdit la divagation des chiens** et des chats et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Ces derniers peuvent donc ordonner que les chiens soient tenus en laisse et indiquer que tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.

**Et dans tous les cas, un chien ne devrait être détaché dans un lieu public que s'il a un rappel impeccable et qu'il est parfaitement sociable avec les humains et les animaux.**

## LA PLACE DES ASSOCIATIONS



### Concert de Rock anglais

samedi 4 juin

à partir de 17h

Avec buvette et petite restauration dans la cour de l'ancienne école de Saint-Sorlin de Morestel.

L'événement sera ouvert à toutes et à tous. Le groupe s'appelle Radio AM, il reprend les grands titres du rock britannique.

Au programme :

Première partie spéciale enfants  
entracte : buffet et buvette.

Puis Concert « Radio AM »  
et animation jusqu'à 22h00.

Rendez-vous dans la cour de l'ancienne école pour une soirée très conviviale !  
Ça va rocker !



# OFFRE D'EMPLOI :

## PERSONNEL PÉRISCOLAIRE

Vous aimez le contact avec les jeunes enfants, vous êtes de tempérament bienveillant et sociable, cette offre est pour vous. Pour notre commune de Saint-Sorlin de Morestel, nous recherchons du personnel périscolaire pour la rentrée de septembre 2022.

Notre école accueille 41 enfants répartis comme suit :

- Petite Section de maternelle : 9
- Moyenne Section de maternelle : 17
- Grande Section de maternelle : 12
- Cours Préparatoire : 3

Les postes à pourvoir pour le bien-être et la sécurité de nos jeunes sont :

- **Personnel de cuisine**
  - o Chargé de réchauffer les repas, faire le service et entretenir la cuisine (ménage en fin de service)
    - > Horaire de 11h à 15h
- **Personnel de surveillance midi (2 personnes)**
  - o Chargé de surveiller les enfants pendant le repas et dans la cour
    - > Horaire de 11h45 à 13h15
- **Personnel de garderie du matin**
  - o Chargé de la surveillance des enfants et du rangement de la salle
    - > Horaire de 8h à 9h
- **Personnel de garderie du soir**
  - o Chargé de la surveillance des enfants
    - > Horaire de 16h20 à 17h20

Compte tenu des horaires, les postes peuvent se cumuler pour augmenter les heures du contrat.

Pour vos candidatures, contacter la secrétaire de mairie.

## **Tristesse à Saint Sorlin de Morestel :**

Dans le Sorl'Info d'avril nous avons omis de vous faire part du décès de Monsieur Marcel GENEVEY. Nous prions sa famille, d'accepter toutes nos excuses et nos sincères condoléances.

Nous avons également appris avec tristesse que Monsieur Gilbert RABATEL et que Madame MOQUET nous ont récemment quittés.

La municipalité présente à leurs familles endeuillées, ses sincères condoléances.

## **SOLIDARITÉ :**

Deux familles Ukrainiennes sont accueillies à Vasselin. Leur intégration se passe bien. Néanmoins, ils ont besoin de soutien.

Si vous souhaitez participer à cet élan de solidarité, vous pouvez déposer à la mairie de Vasselin aux heures d'ouverture, de l'alimentation ainsi que des vêtements d'été pour garçon de taille 18 mois.

Merci pour votre contribution !

## **INFORMATION :**

**EXCEPTIONNELLEMENT la mairie sera fermée le vendredi 27 mai 2022.**

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

[secretariatssm@gmail.com](mailto:secretariatssm@gmail.com)

[www.saint-sorlin-de-morestel.fr](http://www.saint-sorlin-de-morestel.fr)

### **Accueil**

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h